

TRAITEMENT PAR LASER FRACTIONNE ABLATIF

Dernière mise à jour le 29 juin 2023

Les lasers fractionnés ablatifs sont classiquement des lasers de traitement du vieillissement du visage du décolleté, des cicatrices faciales et extra faciales. Ils peuvent également être utilisés dans certaines indications médicales ou en association à d'autres lasers. Ils sont une véritable innovation permettant d'obtenir de très bons résultats avec des suites minimalistes. Moins agressifs que les lasers ablatifs conventionnels, ils fonctionnent en délivrant de multiples impacts microscopiques en laissant des espaces réservés de peau saine permettant une cicatrisation plus rapide et donc peu d'éviction sociale.

Les suites sont variables selon l'effet recherché, le laser utilisé et les paramètres appliqués. Concernant les lasers fractionnés ablatifs, les suites sont corrélées à la force des paramètres utilisés.

Si un simple effet ablatif superficiel est recherché (cicatrices superficielles, troubles pigmentaires et/ou ridules superficielles), les suites seront peu importantes (simple rougeur et effet peeling) pendant 3 jours.

Si un effet ablatif plus profond et un effet tenseur sont recherchés (rides plus profondes ou cicatrices) les suites seront plus importantes (rougeurs plus prononcées, gonflements, desquamation marron et croûtelles pouvant durer une semaine).

Déroulement de la séance

Protection des yeux par des lunettes ou coques. Traitement sur peau propre et sèche. Le balayage sous la forme de micro-impacts provoquera l'apparition de croûtelles qu'il ne faudra pas frotter. Le processus cicatriciel qui va durer de quelques jours à une dizaine de jours, laissera place à une roseur transitoire mais maquillable. L'estimation du résultat se fait entre 3 et 8 semaines après chaque séance mais l'amélioration peut se poursuivre jusque 3 à 6 mois. Les effets sont durables et additionnels. La sensation de chaleur peropératoire est fonction du paramétrage et de chaque patient. L'application d'une crème anesthésiante spécifique 1 heure avant la séance et l'usage d'un flux d'air froid pendant la séance est conseillé pour limiter celle-ci. La cicatrisation se fera avec ou sans pansement en appliquant une crème grasse souvent associé à la prise orale d'une prévention anti-herpétique. La séance dure de quelques minutes à 45 minutes selon la surface à traiter. En général, trois séances à 1 mois d'intervalle sont nécessaires.

Contre-indications non exhaustives

- La grossesse n'est pas une contre-indication absolue mais juste une précaution d'usage.
- Les pathologies avec trouble de la cicatrisation (antécédents de chéloïdes, maladie du tissu conjonctif, diabète non équilibré, grand fumeur, prise de rétinoïdes, pathomimie ...) sont à discuter au cas par cas. De même la présence de lésions cancéreuses ou précancéreuses devra faire l'objet d'une prise en charge rigoureuse dermatologique avant cet acte.
- Un herpès avéré le jour et dans la zone du traitement doit faire repousser la séance.
- Par ailleurs, la liste de vos médicaments doit être absolument fournie à votre dermatologue.

Effets attendus et inattendus

La sensation de cuisson, l'œdème, la formation et la disparition des croûtelles selon un quadrillage et la disparition de la rougeur seront fonction du paramétrage. Plus la puissance du laser, le temps de tir de chaque impact ou la multiplication des impacts seront élevés plus ces signes seront importants et long à disparaître. La protection du soleil doit être totale tant qu'il y a des rougeurs mais une hyperpigmentation réactionnelle est possible dans les trois semaines. Des cicatrices, des hyperpigmentations, des infections ont été décrites, ce qui justifie toutes les précautions de votre part et le suivi par votre dermatologue.

Aucun arrêt de travail ne peut être prescrit puisqu'il s'agit d'un acte à visée esthétique. Pour cette technique dans certains cas d'indications médicales, votre traitement peut être pris en charge par la Sécurité Sociale à titre exceptionnel, votre médecin vous l'aura précisé.

Cette fiche d'information recommandée par la Société Française des Lasers en Dermatologie peut vous être remise par votre dermatologue. Si elle ne suffit pas à l'établissement d'un devis, elle concourt à donner au patient une information suffisamment claire.

La consultation d'information donne des explications claires sur les résultats escomptés, les effets secondaires et les complications possibles. Il n'y a pas de remboursement par la sécurité sociale ni d'arrêt de travail pour ces soins esthétiques. Les prix sont essentiellement fonction de la surface à traiter. Le coût global est à évaluer avec le patient et fait l'objet d'un devis signé.

Une fiche de conseils et de soins ou ordonnance post-opératoires sont remises au patient avec les coordonnées du médecin.